

15 000 « non » à de nouvelles mesures anti-vélos : victoire d'étape au Palais fédéral

La mobilisation de PRO VELO contre les propositions anti-vélos déposées au Parlement porte ses fruits. L'appel lancé en mars a rencontré un très large écho. PRO VELO a également remporté une victoire importante : l'obligation d'immatriculation pour les vélos cargo et les vélos *longtails* semble écartée. Cependant, de nouvelles interventions politiques visant à entraver la mobilité cyclable ont déjà été déposées.

EN UN peu plus de deux mois, plus de 15 000 personnes ont signé l'appel de PRO VELO « Soutenir le vélo, pas l'entraver. » Elles se sont ainsi prononcées clairement contre de nouvelles mesures discriminatoires à l'encontre des cyclistes. Le message adressé aux responsables politiques de la Confédération est sans équivoque : il faut promouvoir le vélo. Les cyclistes ne doivent pas être accablé·e·s par une bureaucratie inutile et des taxes supplémentaires. Cette revendication a été transmise le 3 juin au Conseil fédéral et au Parlement lors d'une action organisée sur la place Fédérale à l'occasion de la Journée mondiale de la bicyclette.

L'engagement de PRO VELO porte ses fruits. La commission des transports du Conseil national a très nettement refusé de suivre le Conseil des Etats qui, en décembre, avait accepté une motion de Mauro Poggia (MCG, GE) visant à rendre obligatoire l'immatriculation de tous les vélos cargo et *longtails*. Par 18 voix contre 2 (et 3 abstentions), la commission propose à son plénum de rejeter cette motion.

Soutien de Cycla

PRO VELO s'est activement engagée en amont pour démontrer les effets délétères de la proposition. Elle a également reçu le soutien de Cycla, l'alliance cycliste au Palais fédéral.



Photo : PRO VELO

Les signatures de l'Appel « 3xNON ! » ont été transmises le 3 juin au Palais fédéral à Berne.

Le travail doit se poursuivre, car il faut contrer d'autres tentatives de mettre des bâtons dans les roues des vélos. Daniel Sormanni (MCG, GE) demande ainsi, dans une motion, une obligation générale de porter un casque pour tous les cyclistes et la limitation du transport d'enfants à deux par vélo. De son côté, Didier Calame (UDC, NE) exige une formation obligatoire pour les cyclistes ainsi qu'une immatriculation obligatoire pour tous les vélos.

La liste n'est pas close : Daniel Ruch (PLR, VD) a déposé une motion priant le Conseil fédéral d'examiner « l'obligation de porter un équipement de protection minimal » pour les cyclistes – tout en précisant qu'il s'agit de respecter les « principes de proportionnalité et de responsabilité individuelle ».

Les cyclistes ne doivent pas être accablés par une bureaucratie inutile et des taxes supplémentaires.

Ce que le motionnaire exige concrètement reste flou. En revanche, il est clair que, pour tous ces parlementaires, il revient aux cyclistes – et à eux ou à elles seul·e·s – de devoir assumer la responsabilité d'améliorer la sécurité routière. Par contre, le facteur le plus important pour la sécurité à vélo est ignoré : il se nomme « infrastructure ». Les cyclistes ont besoin d'aménagements cyclables continus, directs, en bon état, compréhensibles et « pardonnant les erreurs » (comme le sont, de plus en plus, les routes pour les automobilistes). Ce point n'est pas du tout thématiquement abordé dans ces motions.

Et si le Parlement consacrait son temps et son énergie à cet objectif, plutôt qu'à vouloir, à coup de recettes d'un autre temps, discipliner les cyclistes? OO

BRÈVES DU PALAIS FÉDÉRAL

Des statistiques d'accidents plus pertinentes

En Suisse, les statistiques sur les accidents de vélo ne mettent pas en relation le nombre d'accidents avec les kilomètres parcourus ou avec le temps passé sur la route. La conseillère nationale et présidente de PRO VELO, Delphine Klopfenstein Broggin (Verts, GE), dénonce cette lacune. Dans une interpellation, elle demande que cette mise en contexte – ce qu'on appelle l'« exposition » – soit également analysée en Suisse. Le Conseil fédéral reconnaît certes le lien entre le nombre d'accidents et les kilomètres parcourus, mais n'est pas disposé à compléter les statistiques des accidents. PRO VELO regrette cette position.

Des *sharrows* pour plus de sécurité

La conseillère nationale Gabriela Suter (PS, AG) demande, dans une motion, que les *sharrows* soient également autorisés en Suisse. Ces marquages au sol, composés d'un symbole de vélo et de deux flèches, indiquent aux cyclistes la position de conduite recommandée et invitent les autres usagers de la route à faire particulièrement attention aux cyclistes. Leur efficacité est prouvée scientifiquement. Les *sharrows* sont utilisés dans d'autres pays sur des routes étroites et le long des voitures en stationnement. En Suisse, ils font l'objet d'une évaluation, comme l'indique le Conseil fédéral. Ils ne devraient toutefois être utilisés qu'en cas de risque accru. PRO VELO s'engage en faveur d'une application aussi large que possible.

Financement des parkings à vélos

Bonne nouvelle pour les personnes se déplaçant à vélo et en train : dans une directive relative aux « accords entre l'exploitant de l'infrastructure et des tiers », l'Office fédéral des transports (OFT) prévoit, sous certaines conditions, que jusqu'à 50 % des coûts des parkings à vélos dans les gares puissent être financés par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Pour les parkings en plein air, le montant maximal par place de stationnement est de 750 francs et de 1500 francs dans les bâtiments. PRO VELO salue une mesure importante pour garantir une offre suffisante de places de stationnement pour vélos dans les gares. La directive doit encore faire l'objet d'un feu vert final.

Sanctions plus sévères en cas de vol

Le conseiller national Lukas Reimann (UDC, SG) demande que le vol de vélos soit désormais sanctionné plus sévèrement. Dans une motion, il propose que « le vol de vélos et de vélos électriques d'une valeur considérable ne soit plus systématiquement traité comme une amende d'ordre ». Il réclame des « sanctions pénales efficaces ». Un traitement plus clément ne devrait être admissible que dans les cas où il existe un lien de dépendance ou lorsqu'un droit d'usage fondamental a été violé. PRO VELO et le Conseil fédéral soutiennent cette proposition et demandent au Parlement d'adopter la motion.

Pour en savoir plus sur ces thèmes :
www.pro-velo.ch → Thèmes → Politique